

N° D_27_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de
compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de
compétences des communes

Objet : Autorisation signature devis Ets
Michel SAULIERE & Cie pour travaux
sur elevator bâtiment Ecole/ Mairie

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

Procuration : 0

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt août à 21 heures 00, le Conseil
Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique
RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Sophie LEMOINE

Excusés : Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent
CHARRIE, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Monique RAMPLOU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de la
dernière visite de maintenance de l'élévateur du bâtiment Ecole/Mairie,
le prestataire Ets Michel SAULIERE & Cie a constaté le
dysfonctionnement de la téléalarme et l'a donc laissé à l'arrêt pour
raison de sécurité.

Il présente ensuite le devis établi par le prestataire Ets Michel
SAULIERE & Cie pour le remplacement de la téléalarme, la
récupération du câblage, le branchement électrique et les essais pour
un montant de 1 369,95€ HT soit 1 441,08€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité
des membres présents :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis établi par le
prestataire Ets Michel SAULIERE & Cie pour le remplacement de
la téléalarme, la récupération du câblage, le branchement
électrique et les essais pour un montant de 1 369,95€ HT soit 1
441,08€ TTC
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des
documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la
transmission en Préfecture et de la publication le 06 septembre 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 6 septembre 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 06/09/2024

011-211102751-20240820-D_27_2024-DE